Nouvelles de la thérapie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): **- (2012)**

Heft 106: **Was bringt das neue Erwachsenenschutzrecht? = Le nouveau droit de la protection de l'adulte = Il nuovo diritto di protezione degli adulti**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PUBLICATIONS

Guide « La médication antiparkinsonienne »

Le diagnostic de Parkinson soulève de nombreuses questions – y compris à propos du traitement médicamenteux. Quelles substances actives composent les préparations ? Comment agissent-elles sur l'organisme ? Quels sont les éventuels effets indésirables ? Pourquoi les médicaments doivent-ils être pris ponctuellement – et comment respecter cet « emploi du temps médicamenteux », parfois très complexe ?
Notre nouvelle brochure apporte les réponses à ces questions et à bien d'autres encore. En 32 pages, elle fournit des informations essentielles sur le traitement antiparkinsonien médicamenteux dans un langage compréhensible par tous. La première partie présente les principaux médicaments disponibles (nom, substance active, mode opératoire, formulation et formes d'administrations, application la plus fréquente, avantages et inconvénients, éventuels effets indésirables etc.). La deuxième partie définit les éventuels problèmes de la médication antiparkinsonienne à long terme et mentionne les contre-mesures correspondantes. La troisième partie fournit aux lecteurs de précieuses astuces pour la prise ponctuelle des médicaments – également quand ils voyagent. Un aperçu des substances actives disponibles et leurs noms commerciaux complètent ce guide. Cette brochure peut dès à présent être commandée au prix de CHF 9.– (non membres : CHF 12.–) auprès de notre Bureau romand. *jro*

Certaines caisses remboursent le traitement par Duodopa®

Depuis des années, Parkinson Suisse lutte pour le conventionnement du traitement antiparkinsonien par Duodopa®. Nous avons récemment gagné une bataille.

Quand le traitement oral traditionnel ne permet plus de contrôler suffisamment les symptômes en cas de Parkinson avancé, trois options se présentent : la stimulation cérébrale profonde, le traitement par apomorphine et le traitement par Duodopa®. Ce dernier a recours aux mêmes substances actives que le traitement oral (L-dopa plus inhibiteur de la décarboxylase), appliquées sous forme de gel directement dans l'intestin grêle par le biais d'une pompe et d'une sonde intraduodénale. L'efficacité de ce traitement du Parkinson avancé est prouvée. Malheureusement, contrairement aux autres pays européens, la Suisse n'accorde pas encore de conventionnement.

Depuis des années, Parkinson Suisse se bat contre cette aberration – et enfin, la donne change. En effet, depuis le 1er mars 2012, Abbott AG, fabricant de la Duodopa®, est lié par contrat à la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladies (SVK). Ce contrat stipule que le traitement par Duodopa® est remboursé par l'ensemble des caisses membres de la SVK dans le cadre de l'assurance de base, dans la mesure où une prise en charge des coûts a été demandée au préalable. Les médecins peuvent télécharger très simplement le formulaire nécessaire à cette fin sur le site de la SVK (www.svk.org).

Bien sûr, ce contrat est une solution de droit privé : la Duodopa® ne figure toujours pas sur la liste des spécialités (LS), mais elle bénéficie du statut d'« indication orpheline ». Cependant, l'accès des parkinsoniens sévèrement touchés au traitement par Duodopa® est considérablement facilité, car la franchise des patients couverts par l'assurance obligatoire est calculée comme pour un médicament de la LS.

Deux points doivent être pris en compte : tout d'abord, les assurés des caisses d'assurance maladie (p. ex. Assura, Sanagate, Supra) qui ne sont pas incluses dans le contrat SVK sont exclus de la règlementation. Ils doivent toujours demander une prise en charge des coûts directement à leur caisse, par exemple par le biais d'une assurance complémentaire, ou changer d'assurance de base. En outre, pour tous les patients dont la prise en charge des coûts est acceptée par la SVK, le médicament est délivré exclusivement par la pharmacie Rothaus à Meilen (avec service de livraison à domicile).

Parkinson Suisse se réjouit de la solution actuelle. Toutefois, l'association œuvre toujours pour un conventionnement dans le cadre de la LS afin d'assurer à tous les parkinsoniens un droit au traitement dans le cadre de l'assurance de base, ce qui est le cas à l'étranger depuis des années.

Important : la SVK, Muttenstrasse 3, 4502 Soleure, tél. 032 626 57 47, met d'autres informations à la disposition des médecins et des patients. *jro*

Enfin ! De nombreuses caisses d'assurance maladie remboursent le traitement par Duodopa® depuis le 1er mars.

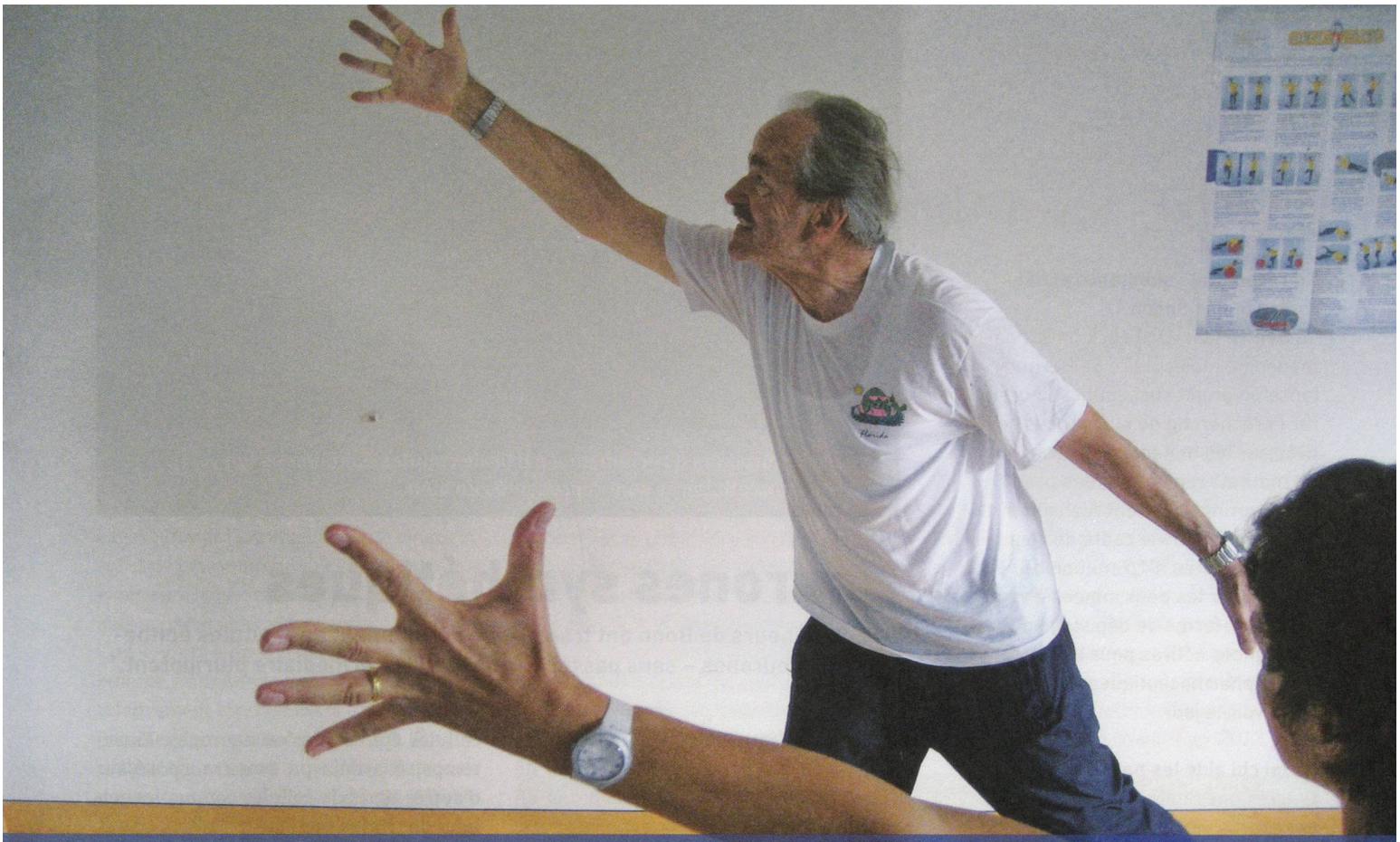

Le concept physiothérapeutique « LSVT-Big » mise sur des mouvements de grande amplitude réalisés avec beaucoup d'énergie.

Le concept physiothérapeutique « LSVT-Big »

Dérivé du Lee Silverman Voice Training (LSVT), un concept orthophonique particulièrement efficace en cas de Parkinson, le LSVT-Big offre à présent un pendant physiothérapeutique. Trois thérapeutes suisses spécialisées dans le Parkinson ont déjà reçu une formation dans ce domaine.

De nombreux patients parkinsoniens présentent des problèmes d'élocution au cours de l'évolution de la maladie. Leur voix est de plus en plus basse, faible et inintelligible. Un traitement orthophonique est indiqué – le *Lee Silverman Voice Training* (LSVT), qui mise sur l'entraînement répété et intensif du volume, permet de bons résultats.

Depuis quelque temps, d'ingénieux physiothérapeutes cogitent : ce qui fonctionne avec les muscles du langage devrait en principe s'appliquer aux muscles de l'appareil locomoteur. C'est pourquoi ils ont adapté à la physiothérapie l'idée de l'entraînement répété axé sur l'amplitude issu de l'orthophonie – avec succès. En référence à son origine, ils ont baptisé le nouveau concept « LSVT-Big » – Big signifiant grand.

Ainsi, à l'instar du volume de la voix qui peut être « amplifié » en orthophonie, LSVT-Big mise sur des mouvements de particulièrement grande envergure. Le traitement standard consiste en quatre répétitions régulières par semaine, d'une durée de 50 à 60 minutes, et ce pendant quatre semaines (16 unités). Différents « grands » mouvements de l'ensemble du corps sont réalisés avec le plus d'engagement possible (au moins 80 % de l'énergie maximale) et un effort manifeste. Grâce à un feedback du thérapeute, voire éventuellement à des vidéos, les patients apprennent à « calibrer » à nouveau la perception de leurs propres mouvements. Cette étape est essentielle, car au fil du temps, les parkinsoniens considèrent leurs mouvements (sans cesse plus petits et plus lents au cours de l'évolution de la maladie) comme « normaux ». Le patient ne peut rétablir l'amplitude de ses mouvements et les normaliser que par le biais d'un entraînement répétitif intensif.

Une étude scientifique publiée récemment prouve que LSVT-Big peut accroître considérablement la vitesse de marche et l'amplitude des mouvements (enjambée). En outre, cet entraînement permet de réaliser des mouvements des bras ciblés, plus vastes et plus rapides.

Le recours précoce à la méthode LSVT-Big peut freiner la progression de la restriction des mouvements. Les patients, qui multiplient leurs possibilités de mouvement et développent leur dynamisme et leur force, élargissent leur rayon de mouvement et gagnent en autonomie au quotidien, ce qui améliore leur qualité de vie et leur relation au corps.

Actuellement, trois thérapeutes sont certifiées en Suisse : Susanne Brühlmann (clinique HELIOS, Zihlschlacht), Jorina Janssens (clinique BETHESDA, Tschugg) et Klaartje Malfroid (cabinet Robellaz, Köniz). Les établissements qui les emploient fournissent aux patients des renseignements sur le déroulement du traitement, la prescription et la prise en charge des coûts. *jro*

POUR LES PROFESSIONNELS

Un nouveau mémento de physiothérapie en cas de Parkinson

Vous pouvez dès à présent télécharger une version adaptée pour la Suisse des *Quick Reference Cards* issues des *KNGF Guidelines for physical therapy in patients with Parkinson's disease* sur notre site Internet www.parkinson.ch. Vous retrouverez ce mémento sous forme de téléchargement PDF (en allemand !) dans la rubrique « *Fachpersonen* ».

Photos : sdp